

### Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

## RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Code: **REF 2588 SPB9**  
Dénomination **Blooming Base 15 ml**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination/Utilisation **Gel UV**

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale **PASSIONE BEAUTY S.P.A.**  
Adresse **Viale Crispi 89-93**  
Localité et Etat **36100 Vicenza Italia** (VI)  
Tél. **+39 0444-239569**

Courrier de la personne compétente,  
personne chargée de la fiche de données de  
sécurité. **quality@pucosmetica.it**

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à  
1) ORPHILA – INRS  
**01.45.42.59.59**  
2) French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French Poison  
and toxicovigilance Centre Network  
**+ 33 3 83 85 21 92**

## RUBRIQUE 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs).  
Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878.  
D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Liquide inflammable, catégorie 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger:

### RUBRIQUE 2. Identification des dangers ... / >>

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P370+P378	En cas d'incendie: utiliser . . . pour l'extinction.
P261	Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### Contient:

Méthacrylate de benzyle  
Esters diméthacrylates de triéthylèneglycol  
TPO-L

### 2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage  $\geq$  0,1%.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration  $\geq$  0,1%.

### RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)
<b>Esters diméthacrylates de triéthylèneglycol</b>		
INDEX	24 $\leq$ x $<$ 25,5	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1B H317
CE	203-652-6	
CAS	109-16-0	
<b>Méthacrylate de benzyle</b>		
INDEX	18 $\leq$ x $<$ 19,5	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335, Skin Sens. 1 H317
CE	219-674-4	
CAS	2495-37-6	
<b>ACÉTATE DE N-BUTYLE</b>		
INDEX	607-025-00-1	4 $\leq$ x $<$ 4,5
		Flam. Liq. 3 H226, Acute Tox. 4 H332, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, Aquatic Chronic 3 H412, EUH066
CE	204-658-1	
CAS	123-86-4	ETA Inhalation gaz: 4500 ppm
<b>ACÉTATE D'ÉTHYLE</b>		
INDEX	607-022-00-5	4 $\leq$ x $<$ 4,5
CE	205-500-4	Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, EUH066
CAS	141-78-6	
<b>PROPANE-2-OL</b>		
INDEX	603-117-00-0	2,5 $\leq$ x $<$ 3
CE	200-661-7	Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336
CAS	67-63-0	
Rég. REACH	01-2119457558-25-xxxx	
<b>TPO-L</b>		
INDEX		2 $\leq$ x $<$ 2,5
CE	282-810-6	Skin Sens. 1B H317, Aquatic Chronic 2 H411
CAS	84434-11-7	

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

### RUBRIQUE 4. Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux: rincez immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau, en élévant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Vérifiez et supprimez les lentilles de contact. Continuez à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

Inhalation: Amenez la personne blessée en plein air et gardez-la au repos dans une position confortable pour respirer.

S'il est soupçonné que les fumées sont toujours présentes, le sauveteur doit porter un masque ou une voiture approprié.

Si vous ne respirez pas, si la respiration est irrégulière ou si un arrêt respiratoire se produit, fournissez une respiration artificielle ou de l'oxygène par le personnel formé.

Cela peut être dangereux pour la personne qui prête à pratiquer la réanimation buccale de la bouche.

bouche. Demandez l'intervention d'un médecin si les effets négatifs sur la santé persistent ou sont graves.

Si nécessaire,appelez un centre antivale ou un médecin. En cas d'inconscience, mettez en position de récupération et demandez immédiatement une assistance médicale. Gardez les voies respiratoires ouvertes. Aimer des vêtements serrés tels que des colliers, des cravates, des ceintures ou des groupes. Dans le cas de l'inhalation de produits de décomposition dans un incendie, les symptômes peuvent être retardés. La personne exposée peut devoir être maintenue sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Contact avec la peau: Lavez abondamment avec du savon et de l'eau. Retirez les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver avec de l'eau avec précision avec des vêtements contaminés avant de retirer ou de porter des gants.

Continuez à rincer pendant au moins 10 minutes. Demander une assistance médicale. En cas de troubles ou de symptômes, évitez d'autres expositions. Lavez les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyez soigneusement les chaussures avant de les réutiliser.

Ingestion: rincer la bouche avec de l'eau. Retirez toutes les prothèses dentaires. Si le matériau a été avalé et que la personne exposée est consciente, administrez de petites quantités d'eau potable. Arrêtez-vous si la personne exposée se sent mal parce que les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas induire de vomissements à moins qu'il soit indiqué par le personnel médical. En cas de vomissements, la tête doit être maintenue bas pour que les vomissements n'entrent pas dans les poumons. Demandez l'intervention d'un médecin si les effets négatifs sur la santé persistent ou sont graves. N'administrez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente. S'il n'est pas conscient, mettez-le en position de récupération et contactez immédiatement un médecin.

Gardez les voies respiratoires ouvertes. Desserrez des vêtements serrés comme le col, la cravate, la ceinture ou la taille.

Protection des employés des premiers soins: Aucune mesure ne doit être prise qui implique un risque personnel ou sans formation adéquate. Cela peut être dangereux pour la personne qui prête à pratiquer la réanimation buccale de la bouche.

Laver avec de l'eau avec précision avec des vêtements contaminés avant de retirer ou de porter des gants.

#### Protection des secouristes

Informations pas disponibles

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux : Les symptômes peuvent être les suivants :

- Douleur ou irritation
- Déchirure
- Rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes peuvent être les suivants :

- Irritation
- Rougeur

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin : Si les produits de décomposition contenus dans un incendie sont inhalés, les symptômes peuvent être retardés.

La personne exposée peut devoir être maintenue sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Moyens à conserver sur le lieu de travail pour le traitement spécifique et immédiat

Informations pas disponibles

### RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Des moyens d'extinction appropriés: utilisez des produits chimiques secs, du CO<sub>2</sub>, de la pulvérisation de l'eau ou de la mousse.

L'extinction Unlige signifie: N'utilisez pas de jets d'eau.

### RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie ... / >>

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dérivant de substance ou de mélange: vapeurs liquides et inflammables. La sortie des égouts peut provoquer un risque de feu ou d'explosion.

En cas d'incendie ou s'il est chauffé, une augmentation de la pression se produira et le récipient pourrait éclater, avec le risque d'explosion ultérieure. Ce matériau est nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme. L'eau de lutte contre les incendies contaminée par ce matériau doit être contenue et le drain dans l'eau, les cours d'égouts ou les échappements doit être empêché.

Produits de combustion dangereux: les produits de décomposition peuvent inclure les matériaux suivants:

dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote  
oxydes de phosphore

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection spéciale pour les pompiers: isoler rapidement la zone en retirant toutes les personnes de la zone d'accident en cas d'incendie. N'engagez aucune action qui implique des risques personnels ou sans formation adéquate. Déplacez les conteneurs de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque.

Utilisez des touches d'eau pour garder les conteneurs exposés au feu frais.

Équipement de protection spécial pour les pompiers: les pompiers doivent porter un équipement de protection individuel adéquat et une auto-réussie (SCBA) avec un masque facial à pression positive complète. Les vêtements de pompiers (y compris les casques, les bottes de protection et les gants) conformes à la norme européenne EN 469 fourniront un niveau de protection de base en cas d'accidents chimiques.

### RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-sauveteurs : Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation adéquate.

Évacuer les zones environnantes. Empêcher l'accès au personnel inutile et non protégé. Ne touchez pas et ne marchez pas sur le matériau. Éteignez toutes les sources d'inflammation. Évitez de respirer les vapeurs ou les brouillards. Assurer une ventilation adéquate. Portez un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Pour les sauveteurs : Si des vêtements spécialisés sont nécessaires pour traiter le déversement, prenez note de toute information de la section 8 sur les matériaux appropriés et inappropriés. Voir aussi ce qui est rapporté dans « Pour les non-sauveteurs ».

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la dispersion du matériau déversé, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau et les égouts.

Informez les autorités compétentes si le produit a provoqué une pollution de l'environnement (égouts, cours d'eau, sol ou air).

Matériau polluant l'eau.

Peut être nocif pour l'environnement s'il est rejeté en grande quantité.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement : Arrêtez le déversement si cela est sécuritaire. Eloignez les conteneurs de la zone de déversement. Utilisez des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Diluer avec de l'eau et nettoyer s'il est soluble dans l'eau.

Alternativement, ou s'il n'est pas soluble dans l'eau, absorber avec un matériau inerte et sec et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets.

Éliminer via une entreprise d'élimination des déchets agréée.

autorisé pour l'élimination des déchets.

Déversement important : arrêter la fuite s'il n'y a aucun risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Approchez-vous du largage au près. Évitez de pénétrer dans les égouts, les voies navigables, les sous-sols ou les zones confinées.

Lavez les déversements dans une usine de traitement des effluents ou procédez comme suit. Contenir et collecter les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par ex. sable, terre, vermiculite ou terre de diatomées et placez-les dans un conteneur pour élimination conformément aux réglementations locales. Éliminer par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en matière d'élimination des déchets.

Un matériau absorbant contaminé peut présenter le même danger qu'un produit déversé.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour plus d'informations sur l'équipement de protection approprié.

Voir la section 13 pour plus d'informations sur le traitement des déchets.

### RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection: portez un équipement de protection individuel adéquat (voir la section 8). Les personnes atteintes de sensibilisation à

### RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage ... / >>

la peau ne doivent être utilisées dans aucun processus dans lequel ce produit est utilisé. Évitez le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne vous ingérez pas.

Évitez de respirer des vapeurs ou des brumes. Évitez la libération dans l'environnement. Utilisez uniquement avec une ventilation adéquate. Portez un respirateur approprié en cas de ventilation inadéquate.

N'accès pas à des zones de stockage et restreintes sinon des espaces adéquatement ventilés.

Gardez dans le conteneur d'origine ou dans un conteneur alternatif approuvé en matériau compatible, très fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Gardez et utilisez la chaleur, les étincelles, les flammes libres ou toute autre source d'allumage. Utilisez un équipement électrique

antidéfagant (ventilation, éclairage et manutention des matériaux). Utilisez uniquement des ustensiles anti -isci. Adoptez des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides conservent des résidus de produits et peuvent être dangereux. Ne réutilisez pas le conteneur.

Conseils généraux sur l'hygiène du travail: il est interdit de manger, de boire et de fumer dans les zones où ce matériel est manipulé, stocké et travaillé. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Retirez les vêtements contaminés et l'équipement de protection individuelle avant d'accéder aux zones de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Protéger contre les sources de lumière UV. Gardez conformément aux réglementations locales. Gardez dans une zone séparée et approuvée. Conserver dans le récipient d'origine, à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, loin des matériaux incompatibles (voir la section 10) et de la nourriture et des boissons. Éliminez toutes les sources lumineuses. Séparé des matériaux oxydants.

Gardez le récipient bien fermé et scellé jusqu'au moment de l'utilisation. Les conteneurs ouverts doivent être soigneusement fermés et conservés en position verticale pour éviter les fuites. Ne gardez pas dans des conteneurs non partagés. Utilisez un confinement adéquat pour éviter la contamination environnementale. Consultez la section 10 pour les matériaux incompatibles avant la manipulation ou l'utilisation.

SEVESO Directive - Reporting Speffolds

Critères de danger

Catégorie: P5C

Notification et mapp

Seuil: 5000 tonnes

Seuil de signalisation de sécurité: 50000 tonnes

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

## RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Références réglementaires:

DEU	Deutschland	WirkungDosisNOAELMAK-und BAT-Werte-Liste 2024 Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe
ESP	España	Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2024
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en FranceDécret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)
EU	OEL EU	Directive (UE) 2022/431; Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2019/130; Directive (UE) 2019/983; Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive 91/322/CEE.
	ACGIH	ACGIH 2025

### RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle ... / >

#### ACÉTATE DE N-BUTYLE

##### Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations	
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm		
OEL	EU	241	50	723	150		

##### Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
Orale	aigus	aigus	chroniques	chroniques	2	2		
					mg/kg bw/d	mg/kg bw/d		
Inhalation	300	300	35,7	12	600	600	300	48
	mg/m3	mg/m3	mg/m3	mg/m3	mg/m3	mg/m3	mg/m3	mg/m3
Dermique		6		3,4		11		7
		mg/kg bw/d		mg/kg bw/d		mg/kg		mg/kg
						bw/d		bw/d

#### Méthacrylate de benzyle

##### Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
Orale	aigus	aigus	chroniques	chroniques	4,17			
					mg/kg bw/d			
Inhalation					7,2			24,2
					mg/m3			mg/m3
Dermique					4,17	6,94		
					mg/kg bw/d	mg/kg		
						bw/d		

#### Esters diméthacrylates de triéthylèneglycol

##### Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
Orale	aigus	aigus	chroniques	chroniques	8,33			
					mg/kg bw/d			
Inhalation					14,5			48,5
					mg/m3			mg/m3
Dermique					8,33			13,9
					mg/kg bw/d			mg/kg
								bw/d

#### TPO-L

##### Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
Orale	aigus	aigus	chroniques	chroniques	0,5			
					mg/kg bw/d			
Inhalation					0,87			4,93
					mg/m3			mg/m3
Dermique					0,5			1,4
					mg/kg bw/d			mg/kg
								bw/d

### RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle ... / >

#### PROPANE-2-OL

##### Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations	
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm		
AGW	DEU	500	200	1000	400		
MAK	DEU	500	200	1000	400		
VLA	ESP	500	200	1000	400		
VLEP	FRA			980	400		
WEL	GBR	999	400	1250	500		
ACGIH		492	200	983	400		

##### Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
Orale	aigus	aigus	chroniques	chroniques	26			
					mg/kg bw/d			
Inhalation					89			500
					mg/m3			mg/m3
Dermique					319			888
					mg/kg bw/d			mg/kg bw/d

#### ACÉTATE D'ÉTHYLE

##### Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations	
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm		
AGW	DEU	730	200	1460	400		
MAK	DEU	750	200	1500	400		
OEL	EU	734	200	1468	400		

##### Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
Orale	aigus	aigus	chroniques	chroniques	4,5			
					mg/kg bw/d			
Inhalation	734	734	367	367	1468	1468	734	734
	mg/m3	mg/m3	mg/m3	mg/m3	mg/m3	mg/m3	mg/m3	mg/m3
Dermique					37			63
					mg/kg bw/d			mg/kg bw/d

##### Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.  
VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié ; LOW = danger faible ; MED = danger moyen ; HIGH = danger élevé.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

##### PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III.

Les éléments suivants doivent être pris en compte lors du choix du matériau des gants de travail (voir la norme EN 374): compatibilité, dégradation, temps de perméabilité.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

##### PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

Envisager la nécessité de fournir des vêtements antistatiques dans le cas où l'environnement de travail présenterait un risque d'explosion.

##### PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (voir la norme EN ISO 16321).

##### PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (voir la norme EN 14387).

### RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle ... / >>

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

#### CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

#### ACÉTATE DE N-BUTYLE

NE PAS jeter à l'égout. NE PAS laisser ce produit chimique contaminer l'environnement

### RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique	liquide	
Couleur	Incolore à légèrement violacé	
Odeur	Caractéristique. Odeur d'acrylate	
Point de fusion ou de congélation	pas disponible	
Point initial d'ébullition	pas disponible	
Inflammabilité	pas disponible	
Limite inférieur d'explosion	pas disponible	
Limite supérieur d'explosion	pas disponible	
Point d'éclair	37,8 < T < 61 °C	Note: Coupe fermée
Température d'auto-inflammabilité	pas disponible	
Température de décomposition	pas disponible	
pH	pas disponible	
Viscosité cinématique	pas disponible	
Solubilité	pas disponible	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	pas disponible	
Pression de vapeur	pas disponible	
Densité et/ou densité relative	1,1 g/cm3	
Densité de vapeur relative	pas disponible	
Caractéristiques des particules	pas applicable	

#### 9.2. Autres informations

##### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

##### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Informations pas disponibles

### RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune donnée de test spécifique concernant la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

#### ACÉTATE DE N-BUTYLE

Se décompose au contact de: eau.

#### ACÉTATE D'ÉTHYLE

Se décompose lentement en acide acétique et éthanol sous l'action de la lumière, de l'air et de l'eau.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable.

### RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité ... / >>

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse peut se produire dans certaines conditions de stockage ou d'utilisation. Cela pourrait provoquer une polymérisation exothermique du produit. Tout contact accidentel avec eux doit être évité.

##### ACÉTATE DE N-BUTYLE

Risque d'explosion au contact de: agents oxydants forts. Peut réagir dangereusement avec: hydroxides alcalins,tert-butoxide de potassium. Forme des mélanges explosifs avec: air.

##### ACÉTATE D'ÉTHYLE

Risque d'explosion au contact de: métaux alcalins,hydrures,oléum. Peut réagir violemment avec: fluor,agents oxydants forts,acide chloro-sulfurique,tert-butoxide de potassium. Forme des mélanges explosifs avec: air.

#### 10.4. Conditions à éviter

Éviter toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer les récipients à la chaleur ou à des sources d'inflammation.

##### ACÉTATE DE N-BUTYLE

Éviter l'exposition à: humidité,sources de chaleur,flammes nues.

##### ACÉTATE D'ÉTHYLE

Éviter l'exposition à: lumière,sources de chaleur,flammes nues.

#### 10.5. Matières incompatibles

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :  
matières oxydantes

##### ACÉTATE DE N-BUTYLE

Incompatible avec: eau,nitrites,forts oxydants,acides,alcalis,zinc.

##### ACÉTATE D'ÉTHYLE

Incompatible avec: acides,bases,forts oxydants,acide chloro-sulfurique.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être généré.

### RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

##### ACÉTATE DE N-BUTYLE

###### Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

###### Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

###### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

###### Effets interactifs

Informations pas disponibles

###### TOXICITÉ AIGUË

ETA (Inhalation - gaz) du mélange:

> 20000 mg/l

ETA (Oral) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

ETA (Dermal) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

### RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques ... / >>

Esters diméthacrylates de triéthylèneglycol  
LD50 (Oral): 10837 mg/kg rat

Méthacrylate de benzyle  
LD50 (Oral): 5000 mg/kg rat

ACÉTATE DE N-BUTYLE  
LD50 (Dermal): > 17600 mg/kg rabbit  
LD50 (Oral): 10768 mg/kg rat  
LC50 (Inhalation gaz): 4000 ppm/4h rat

ACÉTATE D'ÉTHYLE  
LD50 (Oral): 5620 mg/kg ratt

PROPANE-2-OL  
LD50 (Dermal): 12800 mg/kg Species: rabbit  
LD50 (Oral): 5000 mg/kg Rat

TPO-L  
LD50 (Oral): > 2000 mg/kg Rat

SPB9 Blooming Base 15 ml  
Estimations de toxicité aiguë  
Inhalation 18702.8 ppm (gaz)

#### CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Provoque une irritation cutanée

Esters diméthacrylates de triéthylèneglycol

Résultat: Skin - modéré irritant

Espèce: souris

Exposition: 336 heures 25%

PROPANE-2-OL  
Résultat: Skin - légèrement irritant. Espèce: lapin. Exposition: 500 mg.

#### LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeux

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Résultat: yeux - modérément irritant. Espèce: lapin. Exposition: 100 mg

PROPANE-2-OL

Résultat: yeux - irritant modéré. Espèce: lapin. Exposition: 10 mg.

Résultat: yeux - sévèrement irritant. Espèce: lapin. Exposition: 100 mg.

#### SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Sensibilisant pour la peau

#### MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### CANCÉROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

### RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques ... / >>

Méthacrylate de benzyle  
catégorie 3. organes cibles : Irritation des voies respiratoires

ACÉTATE DE N-BUTYLE  
Catégorie 3.

PROPANE-2-OL  
Catégorie: 3.

#### Organes cibles

ACÉTATE DE N-BUTYLE  
Effets de stupéfiants.

ACÉTATE D'ÉTHYLE  
catégorie 3. Organes cibles : effets narcotiques

PROPANE-2-OL  
Effets de stupéfiants.

#### TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

### 11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

### RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est nuisible pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

PROPANE-2-OL  
Résultat: LC50 1400000 aigus / L d'eau marine. Espèce: crustacés - Crangon Crangon. Exposition: 48 heures.

### 12.1. Toxicité

Méthacrylate de benzyle  
LC50 - Poissons

4670 µg/l fresh water, Fish - Pimephales promelas - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling)

ACÉTATE DE N-BUTYLE  
LC50 - Poissons  
EC50 - Crustacés  
Aigu CL50 32 mg/l Eau de mer Crustacés - Artemia salina 48 heures

18000 µg/l Fish - Pimephales promelas  
32 mg/l/48h Marine water. Species: Crustaceans - Artemia salina

ACÉTATE D'ÉTHYLE  
LC50 - Poissons  
NOEC Chronique Poissons  
NOEC Chronique Crustacés  
CL50 - Pimephales promelas (poissons cyprinidés) - 220,00 - 250,00 mg/l - 96 h  
Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques.  
EC50 - Daphnia magna (Puce d'eau) - 2 300,00 - 3 090,00 mg/l - 24 h  
CL50 - Daphnia magna (Puce d'eau) - 560 mg/l - 48 h  
Toxicité pour les algues EC50 - Aucune information disponible. - 4 300,00 mg/l - 24 h  
EC50 - Séléniastrum - 1 800,00 - 3 200,00 mg/l - 72 h  
Facteur M = 1  
C(E)L50 (mg/l) = 1

### RUBRIQUE 12. Informations écologiques ... / >>

PROPANE-2-OL

LC50 - Poissons

EC50 - Crustacés

4200 mg/l/96h fresh water. Species: fish - Rasbora heteromorpha  
7550 mg/l/48h fresh water. Species: Daphnia magna - neonate.

TPO-L

Résultat: EC50 aigu de 10 à 100 mg / L. Espèce: Dafnia. Exposition: 48 heures.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Informations pas disponibles

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Esters diméthacrylates de triéthyléneglycol

Coefficient de répartition : n-octanol/eau

1,88 potential: low

Méthacrylate de benzyle

Coefficient de répartition : n-octanol/eau

2,53 Log Kow potential: low

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Coefficient de répartition : n-octanol/eau

2,3 potential: low

ACÉTATE D'ÉTHYLE

Coefficient de répartition : n-octanol/eau

0,68 potential: low

BCF

30 potential: low

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Informations pas disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage  $\geq$  0,1%.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocrinien potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

### RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

La gestion des déchets résultant de l'utilisation ou de la dispersion de ce produit doit être organisée conformément aux règles en matière de sécurité au travail. Voir la section 8 pour la nécessité éventuelle d'un EPI.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

### RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR / RID, IMDG, IATA: ONU 1993

### RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport ... / >>

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ACÉTATE D'ÉTHYLE; ACÉTATE DE N-BUTYLE)  
IMDG: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHYL ACETATE; N-BUTYL ACETATE)  
IATA: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHYL ACETATE; N-BUTYL ACETATE)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 3 Etiquette: 3



IMDG: Classe: 3 Etiquette: 3



IATA: Classe: 3 Etiquette: 3



#### 14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, IATA: II

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: NON  
IMDG: pas polluant marin  
IATA: NON

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID:	HIN - Kemler: 33 Spécial disposition: 274, 601, 640(C-D)	Quantités limitées: 1 lt	Code de restriction en tunnels: (D/E)
IMDG:	EMS: F-E, S-E	Quantités limitées: 1 lt	
IATA:	Cargo: Passagers: Spécial disposition:	Quantité maximale: 60 L Quantité maximale: 5 L A3	Mode d'emballage: 364 Mode d'emballage: 353

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Informations non pertinentes

### RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE :

P5c

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit

Point 3 - 40

Substances contenues

Point 75

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs  
pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage  $\geq$  à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012 :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

### RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation ... / >>

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

#### Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange / des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

### RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H332	Nocif par inhalation.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- ATE / ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PMT: Persistant, mobile et toxique
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme

### RUBRIQUE 16. Autres informations ... / >>

- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et très bioaccumulable
- vPvM: Très persistant et très mobile
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

#### BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
17. Règlement (UE) 2019/1148
18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP)
23. Règlement délégué (UE) 2023/707
24. Règlement délégué (UE) 2023/1434 (XIX Atp. CLP)
25. Règlement délégué (UE) 2023/1435 (XX Atp. CLP)
26. Règlement délégué (UE) 2024/197 (XXI Atp. CLP)
27. Règlement délégué (UE) 2024/2564 (XXII Atp. CLP)

- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

#### Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

#### MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie 2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.